

**EXPOSE SUR LE PROJET MEDA FINANCE  
PAR L'UNION EUROPEENNE**

**RESUME**

La convention de financement signée avec l'Union Européenne en 1998 « intitulée MEDA/MAR/874100/IB/96/085 » s'inscrit dans le cadre du programme national d'approvisionnement en eau potable des populations rurales PAGER. Le projet MEDA transcende l'approche classique adopté dans le PAGER en intégrant de nouvelles composantes telle que l'assainissement et l'eau et la santé. Les volets de la convention de financement sont :

- **volet AEP** : il porte sur 450 douars avec deux modes de desserte différents : le premier consiste en la fourniture de l'eau aux douars limitrophes à partir des adductions ou réseaux existants gérés par l'ONEP, le deuxième alimente les douars isolés à partir des points d'eau ( forages et puits ) dont la DGH assure la réalisation.
- **Le volet assainissement** : il s'agit d'intégrer l'AEP et l'assainissement et a concerné deux centres gérés par l'ONEP.
- **Les actions d'accompagnement** : elles se composent de l'approche santé pour garantir l'hygiène et la potabilité de l'eau dans les systèmes réalisés avec la participation du Ministère de la santé, l'animation pour l'adhésion de la population et la création de micro-entreprise pour la pérennisation des systèmes réalisés.

La gestion du projet concernant la réalisation des systèmes d'eau ainsi que le volet eau-santé a été confiée par la convention à la DGH. Ces réalisations ont concerné cinq provinces dans la région du Tensift qui disposait d'un taux de desserte faible par rapport à la moyenne nationale en l'occurrence : Essaouira, Chichaoua, Al Haouz, Menara et Sidi Youssef Ben Ali.

Au total 131 SAEP ont été réalisés dans 200 douars et sous douars avec une population de 74.000 habitants. Chaque système comprend : un réservoir surélevé ou semi-enterré , un local technique , des conduites de refoulement et de distribution, des bornes fontaines réalisées par les populations , et des moyens d'exhaure. La contribution du projet à l'amélioration du taux de desserte est de 10%.